

Les Olympiades Sociales vous présentent sa revue
bimensuelle n°2

Triathlon Social



Sommaire

EDITO

p.3

INTERNATIONAL

[Le Monde](#) - Sigmar Gabriel : « L'Allemagne doit soutenir les propositions de Macron »

p.4

[Alternatives Economiques](#) - « Workfare » : assurance chômage, le contre-modèle économique

p.6

[Le Monde](#) - L'embouteilleur français de Coca-Cola va supprimer 128 postes

p.11

NATIONAL

[Libération](#) - *Protection sociale des travailleurSEs du sexe, ça avance !*

p.12

[Les Echos](#) - Menace de grève de la CGT Pétrole contre les ordonnances vue

p.13

[Le Figaro](#) - Chut, ne le dites pas trop fort : Macron s'est (encore) trompé sur la rupture conventionnelle

p.14

[Le Monde](#) - L'idée d'un bonus-malus sur les cotisations patronales d'assurance-chômage resurgit

p.17

LOCAL

[La Montagne](#) - À l'Atelier de l'Arche, les salariés travaillent sur des missions et sur leur projet professionnel

p.19

[La Montagne](#) - Près de 3.000 employés du public mais aussi du privé, hier, dans le cortège clermontois

p.22

[La Montagne](#) - Musée Crozatier : Une des entreprises aurait sous-traité un de ses marchés à une société des pays de l'Est

p.24

[La Montagne](#) - Projet de Scop : les anciens salariés de la Seita ne baissent pas les bras à Riom

p.26



Edito

Chers lecteurs,

Ça y est, la saison est bel et bien lancée ! Et si, au cœur de l'automne, le soleil faiblit, ce n'est certainement pas le cas de l'actualité, et par la même occasion du Triathlon social, qui aura encore le plaisir, pour sa deuxième édition, de vous présenter l'information à trois niveaux, que vous connaissez désormais parfaitement.

Traversons tout d'abord le Rhin pour s'arrêter en Allemagne, où le ministre des affaires étrangères et membre du SPD, affiche une certaine différence avec le gouvernement plus conservateur, ou plutôt un enthousiasme plus marqué envers les propositions d'Emmanuel Macron concernant l'Europe et sa vision progressiste. Revenons ensuite en France pour regretter le projet de l'embouteilleur française de l'entreprise Coca-Cola de supprimer 128 postes d'ici un an, même si dans un premier temps les licenciements ne seront pas envisagés, la CCEP France souhaitant privilégier d'autres départs plus avantageux économiquement et socialement pour les salariés. Enfin, outre-Manche, nous passerons au crible l'assurance chômage, qui n'a pas grand chose à voir avec notre modèle français, notamment en ce qui concerne les sanctions sur les indemnités.

Au niveau national, les plus récalcitrants envers les ordonnances Macron ne désarment pas, à l'image de la CGT du secteur pétrolier, qui menace de lancer un mouvement de grève si elle n'obtient pas l'ouverture immédiate de négociations. De plus, la presse d'opposition (comme Le Figaro), ne manque pas de relever les erreurs du Président de la République, en l'occurrence ici concernant la rupture conventionnelle du contrat de travail, qui n'est pas encore le mode de rupture de la relation contractuelle le plus usité. Mais il n'y a pas que les ordonnances qui sont au cœur de l'actualité, en témoigne la volonté du STRASS de pallier les manques de la protection sociale des travailleurs du sexe, à savoir les « escorts ». Des évolutions sociales marquées aussi par la réforme des cotisations patronales d'assurance-chômage, actuellement étudiée par le Ministère du Travail.

Pour finir notre périple, allons courir dans les rues de Riom, où les anciens salariés de la Seita n'abandonnent pas leur projet de Scop ; dans les rues de Thiers, où l'association *l'Atelier de l'Ache*, en fonction des textiles collectés, a créé un atelier d'insertion professionnelle ; dans les rues du Puy-en-Velay, où une des entreprises travaillant sur le chantier du musée Crozatier, aurait sous-traité un de ses marchés à une société basée dans un pays d'Europe de l'Est. Enfin, terminons par la préfecture du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, où les manifestants ne cessent pas leur marche pour défendre la fonction publique.

A vos marques... Prêts... Lisez !



International

Le Monde

Publié le 19 octobre 2017

Sigmar Gabriel : « L'Allemagne doit soutenir les propositions de Macron »



Dans une tribune au « Monde », le ministre allemand des affaires étrangères, membre du SPD, estime qu'il est de l'intérêt de Berlin de répondre aux propositions d'Emmanuel Macron de façon bien plus enthousiaste que les conservateurs ne l'ont fait jusqu'ici.



Tribune. Dans son discours à la Sorbonne, *[le 26 septembre]*, Emmanuel Macron a donné à l'Europe une vision courageuse et prometteuse. Le moment est venu pour l'Allemagne de ne pas se montrer uniquement ouverte verbalement à ses propositions mais de passer de la parole aux actes.

La réaction allemande au discours du président français se limite actuellement aux propositions sur l'Union économique et monétaire (UEM) du ministre des finances sortant *[Wolfgang Schäuble]*, qui accentueraient la surcharge bureaucratique et le manque de légitimité démocratique des décisions politiques.

Ces propositions risquent d'être perçues et critiquées comme typiquement allemandes. Une voie qui a contribué, ces dernières années, à l'isolement politique de l'Allemagne et aux réticences de nombreux autres Etats membres à aider l'Allemagne à gérer la crise des réfugiés. Nous devrions donc saisir la chance de prendre un nouveau départ, comme nous l'offrent les propositions françaises.

Emmanuel Macron propose de refonder l'Europe. Il veut une Europe qui protège ; une Europe qui puisse assurer sa propre sécurité ; une Europe qui crée la prospérité économique et garantisse les normes sociales ; une Europe qui soit en phase avec la recherche et la transformation numérique et réussisse la transition écologique ; une Europe qui associe les citoyennes et les citoyens au débat sur son avenir.

Générer une croissance forte et durable

Emmanuel Macron soumet d'ambitieux projets de réforme de l'UEM. La contribution de l'Allemagne au débat sur l'avenir de l'Europe ne doit pas se limiter à une union monétaire ni se conformer aux orthodoxies qui déterminaient jusqu'à présent la politique européenne allemande en matière financière. Sinon, c'est une Europe faible qui nous attend. L'Allemagne devrait au contraire soutenir les propositions françaises. Débattre des différentes idées est pour cela plus nécessaire que jamais.



Alternatives Economiques

« Workfare » : assurance chômage, le contre-modèle économique

Publié le 18 octobre 2017

Un enfant à chaque bras, la jeune femme entre dans le Jobcentre Plus, le pôle emploi britannique. Elle est en retard pour son rendez-vous avec un conseiller. Malgré ses explications, sa conseillère suspend son allocation-chômage. Quelques minutes plus tard, la voilà dans une banque alimentaire. Cette scène extraite de *Moi, Daniel Blake*, le film de Ken Loach n'arrive pas si rarement dans les Jobcentre Plus. « Le film est très réaliste », confirment nos interlocuteurs, chercheurs, syndicalistes ou chômeurs. Notamment en ce qui concerne les sanctions sur les indemnités. Elles sont au cœur du fonctionnement de l'assurance chômage britannique depuis la mise en place en 1996 de la *jobseeker's allowance*, l'indemnisation telle qu'elle existe aujourd'hui au Royaume-Uni.

Indemnisation forfaitaire

L'assurance chômage bénéficie à 480 000 demandeurs d'emplois britanniques contre 3,6 millions en France, différence due à des taux de chômage très disparates : 4,3 % au sens du BIT en Grande-Bretagne, contre 9,2 % dans l'Hexagone. Le montant de l'allocation britannique est forfaitaire, et non proportionnel aux revenus précédents comme en France. À titre de comparaison, un célibataire au Royaume-Uni peut toucher autour de 615 euros bruts par mois pendant six mois, selon une estimation réalisée par le Trésor Français, somme que peuvent venir gonfler les allocations logement et familiales. En France, le même célibataire touchait en moyenne 1 159



euros bruts en 2016, sur une durée maximale de deux ans. « Au Royaume-Uni, l'allocation de retour à l'emploi n'est plus liée au salaire depuis les années quatre-vingt », explique David Webster, directeur de recherche honoraire à l'université de Glasgow. En revanche, outre-Manche, indépendants, fonctionnaires et démissionnaires peuvent presque tous bénéficier de l'assurance chômage. Une universalité qu'Emmanuel Macron souhaite instaurer en France. « Ici la principale condition, c'est de chercher à temps plein un travail », précise Richard Machin, professeur de droit social à l'université de Staffordshire. À cette condition sine qua non, s'ajoute depuis 1996 un contrat qui définit les « devoirs » du demandeur d'emploi, ce que les Britanniques définissent comme la politique du workfare.

Un véritable changement de philosophie selon David Webster : « Avant, il y avait un système vraiment assurantiel dans la mesure où il n'était pas assorti de devoirs pour le chômeur. Vous cotisiez et quand vous étiez au chômage c'était un coup de malchance. Maintenant le monde semble se diviser en deux catégories, les contribuables qui travaillent dur d'un côté et les paresseux bénéficiaires de l'autre. L'idée du gouvernement, c'est que les contribuables font un cadeau aux bénéficiaires de l'assurance chômage. Donc il semble logique que les chômeurs fassent quelque chose en échange. Le principe assurantiel a été jeté par-dessus bord ».

Les Jobcentre Plus doivent donc vérifier que les bénéficiaires de l'allocation sont de bonne foi. Ce contrôle, assorti de sanctions, fait, lui aussi, partie du projet du président français. C'est la contrepartie, en quelque sorte, de l'universalité. En France, l'indemnisation est gelée quand le chômeur refuse deux offres valables d'emploi, une règle qui existe déjà dans les textes mais qui n'est pas appliquée. Pour la mettre en œuvre, le gouvernement français songe à confier cette mission à des agents Pôle emploi spécialisés qui ne seraient pas au contact direct des chômeurs.

Sanctions variables

Au Royaume-Uni, une série de manquements (offences) peut conduire à une suspension plus ou moins longue de l'indemnité. Ces sanctions atteignent de 4 à 156 semaines selon qu'un chômeur rate son rendez-vous, que le Jobcentre considère qu'il ne cherche pas un emploi avec assez de zèle, ou pire encore, qu'il quitte son travail volontairement. « Il y a un an, quand je travaillais, je touchais 2 000 £ par mois, se souvient avec nostalgie Clive, un quinquagénaire londonien. Je suis passé à 71 £ par semaine puis à zéro, parce que d'après eux je ne cherchais pas vraiment un travail. »

Au sein du Jobcentre, lorsque l'agent, le work coach, qui est en contact avec le chômeur juge, au vu des éléments fournis, que le demandeur d'emploi ne cherche pas de travail avec suffisamment d'ardeur, il lui annonce que son indemnité pourrait être suspendue. Ensuite, un decision maker prend la décision, avec les éléments supplémentaires qu'aura pu lui apporter le



chômeur, et il doit lui annoncer le verdict par lettre. La personne qui décide n'est donc pas en contact direct avec le chômeur, une parenté avec les projets du gouvernement français.

Un quart des bénéficiaires de la *jobseeker's allowance* a été ainsi sanctionné entre 2010 et 2015, soit 268 000 punitions en tout après procédure d'appel, sans que l'on dispose de statistiques récentes sur les différents motifs de sanction. Une étude réalisée en 2012 sur certaines catégories de chômeurs indiquait que dans 31 % des cas le fait de ne pas se rendre à un rendez-vous avait motivé les sanctions, contre 12 % pour une recherche insuffisante. Depuis un pic en 2013, les sanctions tendent à diminuer.

Allocation de la dernière chance

Il est possible – des expérimentations sont en cours – que l'allocation-chômage soit remplacée outre-Manche par le « crédit universel » lequel fusionnera les différentes allocations. Cela promet de nouvelles difficultés. Aujourd'hui, un chômeur sanctionné peut, pour ne pas sombrer, réclamer le hardship payment, aide d'un montant de 60 à 80 % de son indemnité, auprès du département du Travail et des Retraites et c'est le decision maker du Jobcentre qui examine sa demande. « Demain, avec le crédit universel, cette allocation de la dernière chance sera remboursable, explique David Webster de l'université de Glasgow. Donc les sanctions dureront dans les faits deux à trois fois plus longtemps »

Le principe actuel des sanctions, assorties d'une possibilité d'appel à l'administration, remplit-il sa mission ? Oui et non si l'on en croit les chercheurs. Pour le National audit office (NAO), la cour des comptes britanniques, le système coûte 244 millions £, en administration et versement de hardship payments contre seulement 132 millions £ d'économies avérées. En réalité, les économies sont sans doute supérieures, car le rapport ne calcule pas l'effet positif sur les finances publiques du fait que les sanctions incitent les personnes en bonne santé à reprendre un travail plus vite.

Pour autant, le système ne fournit donc pas de gain financier spectaculaire. Quant aux chômeurs, ils subissent des conséquences parfois dramatiques. « *J'ai fait les poubelles des supermarchés, j'ai mendié, je me sens de plus en plus déprimé* », reconnaît Clive, yeux bleus cerclés par des lunettes métalliques. « *Les sanctions font entrer les gens dans la pauvreté*, confirme Richard Machin, de l'université de Staffordshire. *Pour pouvoir toucher les indemnités, les chômeurs sont contraints de signer ce contrat, qui n'en est donc pas un puisqu'ils n'ont aucune liberté de ne pas y souscrire, mais les conditions qui l'accompagnent peuvent poser problème à ceux qui sont fragiles psychologiquement, handicapés, sans-abri...* »

Paupérisation

Une étude de l'université d'Oxford, publiée en octobre 2016, suggère qu'il



existe un lien fort entre les sanctions sur l'allocation-chômage et la fréquentation des banques alimentaires¹. La sociologue Rachel Loopstra et ses confrères s'appuient sur les données de 259 localités entre 2012 et 2015. Selon ces chercheurs, augmenter les sanctions contre les chômeurs de dix pour 100 000 amènerait cinq adultes supplémentaires vers les banques alimentaires. Hypothèse corroborée par la cour des comptes britanniques elle-même, qui reconnaît que les sanctions peuvent engendrer « la faim et la dépression » pour les parents isolés et les personnes qui ont déjà des fragilités psychologiques, selon ce qu'indique un rapport du département du travail

Découragés par la complexité des procédures, les chômeurs vulnérables vont parfois jusqu'à renoncer à leur indemnisation, quand à l'inverse, les plus aisés peuvent choisir de s'en passer. Sur le million et demi de chômeurs britanniques (BIT), moins de la moitié réclame effectivement son indemnité. En outre, les demandeurs d'emploi doivent parfois accepter des sanctions dont le fondement n'est pas toujours compréhensible : selon les Jobcentre Plus, la quantité de sanctions peut varier du simple au triple, signe qu'elles sont souvent liées à une appréciation subjective.

« Or les chômeurs se retrouvent rarement face au même coach », indique Charles Law, cadre du syndicat de fonctionnaires britanniques PCS. Les réductions de moyens pour le service de l'emploi ne devraient pas aider. Près d'un Jobcentre Plus sur dix est promis à la fermeture. Et dans ces centres, le nombre de coach effectivement chargés d'accompagner les chômeurs n'atteint pas la moitié des effectifs, les autres sont chargés du calcul des indemnités, des décisions de sanctions, de la sécurité...

« Vérifier que les gens remplissent bien leurs obligations, c'est très consommateur de main-d'œuvre, assure Charles Law. En plus, les agents ne peuvent pas refuser de contrôler, ils sont fonctionnaires et pourraient être sanctionnés. Nous sommes liés au système mis en place par le gouvernement, et, à moins de changer le gouvernement, il est difficile de modifier le système. » Le chercheur Richard Machin se montre plus sévère encore : « On dirait que le système cherche à pousser les gens à l'erreur, qu'il veut les empêcher de demander l'allocation plutôt que les mettre au travail ».

Salaires à la baisse

Certains pourtant reprennent un emploi rapidement. Dans son rapport de novembre 2016, le National audit office (NAO) cite plusieurs études internationales. Selon elles, les sanctions incitent à retrouver un poste rapidement.

Mais aucune donnée britannique ne figure dans le rapport du NAO, à l'exception de celle-ci : 62 % des chômeurs indemnisés disaient en 2014



que l'existence de sanctions les incitait à remplir les conditions fixées par le contrat de recherche d'emploi alors que pour 27 % la perspective d'être sanctionné était sans influence sur leur comportement à cet égard. Quant à l'effet des sanctions lorsqu'elles sont prononcées, 51 % des chômeurs de longue durée affirmaient en 2012 qu'elles n'influaient pas sur leur recherche d'emploi, contre 35 % pour qui elles les incitaient à remplir les conditions du contrat avec le Jobcentre. « *Après une sanction, écrit le NAO, les punis ont autant de chance d'arrêter de demander l'allocation que de trouver un emploi.* »

En revanche, les salaires ne suivent pas : le NAO cite cinq études internationales selon lesquelles les sanctions poussent les salaires à la baisse. En clair, les chômeurs acceptent de postuler à des emplois moins bien payés qu'ils ne le souhaiteraient, ce qui réduit leurs revenus. Ces emplois moins qualifiés diminueraient aussi leur productivité selon David Webster qui cite à la fois le Financial Times et une étude publiée par l'International Journal of Epidemiology, à l'appui de sa thèse. Selon lui, cette déqualification aurait un impact négatif sur la santé des salariés, leur bien-être... et donc sur la productivité.

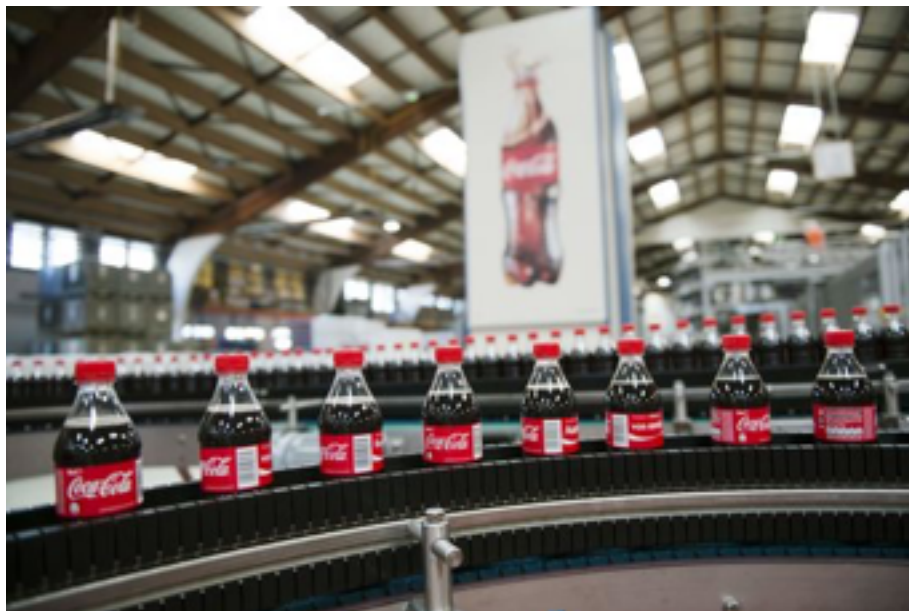
Elle constituerait l'un des facteurs qui expliquent que le niveau de productivité de la Grande-Bretagne soit, en 2015, inférieur de 14% à la moyenne des membres du G7 et de près de 20 % par rapport à la France. « *Si Emmanuel Macron me demandait mon avis je lui dirais ça, plaisante David Webster, de l'université de Glasgow. Ça ne l'embête peut-être pas d'être considéré comme dur avec les chômeurs, mais je suis sûr qu'il s'inquiète de la productivité de l'économie française. Et c'est bien ça qu'il faut regarder pour tirer les leçons de l'expérience anglaise !* »



Le Monde

L'embouteilleur français de Coca-Cola va supprimer 128 postes

Publié le 18 octobre 2017



En France, les 5 usines d'embouteillage concernées sont situées à Toulouse, Marseille, Grigny (Essonne), Clamart (Hauts-de-Seine) et Dunkerque (Nord) et produisent 90 % des boissons consommées en France. LIONEL BONAVENTURE / AFP

Coca-Cola European Partners (CCEP) France a annoncé, mercredi 18 octobre, la suppression de 128 postes répartis dans ses cinq usines ainsi qu'au siège d'ici à un an.

CCEP est un embouteilleur indépendant, dont le groupe américain Coca-Cola ne détient que 18 %. Il emploie 24 500 personnes en Europe (Islande, Norvège, Suède, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Grande-Bretagne, France, Espagne et Portugal).

CCEP France, qui emploie 2 600 personnes, ne prévoit pas dans l'immédiat de licenciements. L'embouteilleur européen invoque une « *surcapacité* » de son outil de production et le besoin d'optimiser ses coûts.

En France, les cinq usines d'embouteillage concernées sont situées à Toulouse (Haute-Garonne), Marseille (Bouches-du-Rhône), Grigny (Essonne), Clamart (Hauts-de-Seine) et Dunkerque (Nord) et produisent 90 % des boissons consommées en France.

CCEP a engagé mercredi « *un processus d'information et consultation avec ses partenaires sociaux* » et va proposer un « *plan d'accompagnement social* ». Dans un premier temps, CCEP « *privilégierait le redéploiement interne, les départs volontaires et un dispositif de préretraite* », écrit le groupe mercredi dans un communiqué.



National



Protection sociale des travailleurSEs du sexe, ça avance !

Publié le 16 octobre 2017

Le STRASS lance officiellement une campagne d'adhésion à sa mutuelle santé & prévoyance

Annoncée en juin dernier, la mutuelle santé & prévoyance des travailleurSEs du sexe se confirme avec une campagne d'adhésion et un site web consacré à ce sujet ici <http://www.mutuelle-strass.fr/>

Il s'agit de répondre au manque de protection sociale des travailleurSEs du sexe qui pour la plupart ne bénéficiaient pas des mêmes droits et protections offertes aux salariés. La mutuelle prend en charge les soins non remboursés ainsi que les incapacités de travail et invalidité. Selon une enquête menée par le [STRASS](#) auprès d'escortes sur des forums en ligne, 75% d'entre elles souscrivaient déjà à une assurance privée. L'intérêt d'une mutualisation est donc de réduire les coûts et d'élargir la protection sociale, sans risque de discrimination. En effet, le fait de déclarer une activité différente de ce que l'on exerce peut valoir un refus d'indemnisation, et le travail sexuel est souvent rejeté.

Le STRASS a dû par exemple contacter plusieurs mutuelles qui dans l'ensemble ont refusé de couvrir les travailleurSEs du sexe, avant d'identifier la [MPI](#) comme partenaire officiel.

Le contexte d'augmentation des violences a mis en évidence ce besoin, notamment pour un système de prévoyance, lorsque des travailleuses se retrouvaient en incapacité de travailler suite à une agression.

L'enquête menée par le STRASS indique également le désir d'une couverture pour sa retraite, qui sera le prochain chantier du syndicat en matière de protection sociale.

Thierry Schaufauser



Les Echos

France : Menace de grève de la CGT Pétrole contre les ordonnances

Publié le 16 octobre 2017

Le [syndicat](#) CGT du secteur pétrolier a menacé lundi de lancer un mouvement de grève à partir du 23 octobre s'il n'obtient pas l'ouverture d'une "négociation immédiate" pour préserver les garanties de la convention collective menacées, selon lui, par les ordonnances sur la réforme du droit du travail.

Dans une lettre ouverte à l'Ufip (Union française des industries pétrolières), l'organisation réclame en outre la participation du ministère du Travail à ces négociations.

"Les ordonnances Macron ont pour fonction, entre autres, de remettre en cause les garanties larges que sont les conventions collectives", dit-elle, pour ajouter que des volets de celle de la branche pétrole doivent être "impérativement préservés".

Elle cite les dispositions relatives aux salaires et aux départs en retraite anticipée et aussi le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), que le gouvernement entend fusionner avec les autres organismes représentatifs du personnel mais que la CGT [Pétrole](#) veut garder autonome "compte tenu de la dangerosité de nos activités".

"En l'absence de réponse positive, nous prendrons nos responsabilités et entrerons, à partir du lundi 23 octobre, dans un processus amenant à la grève reconductible dans le raffinage et dans l'ensemble de la branche Pétrole", conclut-elle.

Yann Le Guernigou





Chut, ne le dites pas trop fort : Macron s'est (encore) trompé sur la rupture conventionnelle

Publié le 16 octobre 2017

LE SCAN ÉCO - Dans son entretien télévisé, le président a affirmé que les ruptures conventionnelles étaient aujourd'hui le premier motif de fin de contrat de travail. Une grosse erreur, ce mode de séparation à l'amiable restant très loin derrière les démissions et juste devant les licenciements autres qu'économiques.

Les faits, on le sait, sont têtus et difficiles à tordre, même pour un président de la République qui a tendance à marcher sur l'eau... Pourtant, lors de son entretien télévisé dimanche soir sur TF1 et LCI en direct de l'Élysée, Emmanuel Macron a été pris en flagrant délire sur un point très précis de sa démonstration pour justifier l'extension (sous condition) des droits à l'assurance chômage aux démissionnaires. «Aujourd'hui, depuis les réformes de 2008, comment ça se passe dans une entreprise quand vous voulez démissionner?», a ainsi demandé le chef de l'État, au bout de 31 minutes d'interview, aux trois journalistes qui l'interrogeaient. Réponse: «vous allez voir votre employeur et vous lui dites «ce n'est plus possible, je veux changer d'emploi» et, la plupart du temps, c'est difficile de le chiffrer vraiment, vous faites une rupture conventionnelle».

Et le président de la République de préciser dans la foulée, pour bien asseoir sa démonstration: «Et d'ailleurs, dans les motifs de rupture du contrat de travail, c'est aujourd'hui le premier». Voilà pourquoi il n'est donc pas illogique, selon lui, d'étendre l'assurance chômage aux démissionnaires puisque la rupture conventionnelle est «en fait, la plupart du temps, une démission déguisée qui donne droit au chômage», comme l'a rappelé encore le chef de l'État. CQFD.

«Dans les motifs de rupture du contrat de travail, [la rupture conventionnelle] est aujourd'hui le premier» Emmanuel Macron, le 15 octobre 2017

Le premier problème, c'est que le chef de l'État se trompe. Les ruptures conventionnelles, cette procédure de séparation à l'amiable entre un employeur et son salarié qui connaît, il est vrai, un réel succès (plus de 2,8 millions de ruptures ont été homologuées par l'administration depuis août 2008, dont 277.000 sur les 8 premiers mois de 2017), ne sont pas le premier motif de rupture du contrat de travail, comme le dit le président. Mais alors pas du tout. Selon les dernières statistiques disponibles sur les mouvements de main-d'œuvre au 1er trimestre 2015, il serait même le 3^e motif de fins de



CDD et CDI (et le 4^e en comptant les départs en retraite) dans les établissements de plus de 1 salarié après les licenciements autres qu'économiques et les fins de périodes d'essai. Le taux de démission, relativement stable et très proche de son point bas historique, s'établissait précisément à 1,3%, devant les taux de licenciement autres qu'économiques et de fin de période d'essai (0,5% chacun). Le taux de rupture conventionnelle était stable à 0,4%, devant celui en baisse pour départ à la retraite (0,3%) et pour licenciement économique (0,1%).

«Il y a encore trois fois plus de démissions en France que de ruptures conventionnelles», traduit-on d'ailleurs au service statistique du ministère du Travail, que *Le Figaro* a contacté. Au dernier pointage réalisé sur le début de l'année 2015 -des chiffres actualisés devraient être disponibles prochainement-, les ruptures conventionnelles ne représentent que... 17% des motifs de rupture des seuls CDI, contre 56% aux démissions et un peu plus de 20% aux licenciements autres qu'économiques (motif personnel, faute...). Quant aux licenciements proprement économiques, dont le chef de l'État estimait la part à «10%» des motifs de rupture il y a 18 mois, ils représentent toujours un peu moins que cela, avec un taux proche de 7% qui a été divisé par près de deux depuis 2008.

Le second problème, c'est que le président de la République est, en la matière, un récidiviste. Ce n'est en effet pas la première fois qu'Emmanuel Macron se trompe sur la part des ruptures conventionnelles dans les fins de contrat de travail. En mars 2016, alors qu'il défendait sur France Inter la loi El Khomri avec sa casquette de ministre de l'Économie, il s'était déjà laissé emporter et avait fait quelques contorsions, sur le sujet, avec la réalité. Pour lui, les ruptures conventionnelles représentaient alors déjà «la moitié» des fins de contrats. Une grossière erreur que son entourage avait d'ailleurs fini par reconnaître, le futur chef de l'État ayant selon ses proches fait un raccourci rapide pour signifier que les ruptures conventionnelles représentaient désormais la moitié des causes de ruptures de CDI... «hors démission». Une nuance, effectivement, de taille.

« Il y a encore trois fois de démissions en France que de ruptures conventionnelles » - Le ministère du Travail

Alors les pro-Macron diront que le président dit vrai en raison du succès, qui ne se dément pas en effet, des ruptures conventionnelles. Peut-être bien, si ce n'est que personne -pas plus le chef de l'État qu'un autre- n'a de chiffre actualisé permettant de le dire et il est surtout peu probable, pour ne pas dire impossible, que ce motif de rupture soit parvenu à dépasser, en deux ans, les démissions. «Le nombre de ruptures conventionnelles a progressé de 10% en deux ans mais ce n'est pas suffisant pour que ce motif de rupture devienne majoritaire», confirme-t-on à la Dares, où l'on estime que leur part tangente désormais probablement les 20% des fins de contrat.

Et ce, en ayant pris non pas sur les démissions, dont la part est restée stable entre 2008 et 2015, mais sur les licenciements économiques dont la proportion n'a cessé, elle, de reculer pour avoisiner probablement aujourd'hui les 5%. D'ailleurs une étude de la Dares publiée ce mardi matin sur les dispositifs publics d'accompagnement des restructurations confirme que le



nombre d'entrées à Pôle emploi après un licenciement économique a chuté de 4% en 2015 et représente, en moyenne chaque trimestre depuis 2011, moitié moins que ce qu'il était au plus fort de la crise en 2009/2010. Un président de la République qui a les bons chiffres en vaut deux, non?

Marc Landré



Le Monde

L'idée d'un bonus-malus sur les cotisations patronales d'assurance-chômage resurgit

Publié le 17 octobre 2017

Faire payer davantage les entreprises qui coûtent le plus cher à l'assurance-chômage et moins les autres ? L'idée, défendue de longue date par plusieurs syndicats, est à l'étude au ministère du travail. Elle repose sur un principe simple : l'instauration d'un « bonus-malus » fondé sur une taxation variable des contrats courts. Les employeurs, qui auraient massivement recours aux CDD ou à l'intérim, verraient leurs cotisations patronales augmenter. Les plus « vertueux », à l'inverse, seraient moins ponctionnés.

« C'est une question de justice », a défendu, lundi 16 octobre, sur Franceinfo, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire. « Nous aidons les entreprises, nous libérons leur capacité de production, nous allons alléger massivement la fiscalité du capital (...), nous allons baisser l'impôt sur les sociétés. Il faut que, d'un autre côté, les entreprises aient un comportement qui soit favorable à l'emploi », a-t-il martelé. Reste à convaincre les intéressées

Car, si le CDI demeure la norme en France, puisqu'il concerne plus de 85 % des salariés, les recours aux CDD ont explosé dans les années 2000. Fin 2015, ils représentaient 87 % des recrutements, plus de la moitié pour une durée de moins d'un mois. On estime qu'un CDD sur deux est aujourd'hui une réembauche dans la même entreprise. Un recours aux contrats courts qui pèse lourdement sur les comptes de l'assurance-chômage.

Ce qui existe aujourd'hui

Le financement de cette dernière est aujourd'hui assuré par des cotisations salariales et patronales fixes. Les entreprises contribuent à hauteur de 4 % de leur masse salariale (une surtaxe de 0,05 % doit s'ajouter le 1er novembre) et les salariés à hauteur de 2,4 % de leur rémunération brute.

Ces taux s'appliquent pour tous les contrats, CDI ou CDD. Seule exception : les CDD d'usage, dont la durée est inférieure ou égale à trois mois, et pour lesquels la cotisation patronale s'élèvera bientôt à 4,55 %. Plus souples que les CDD classiques, ils sont surtout utilisés dans les secteurs comme l'hôtellerie-restauration, les spectacles ou les services à la personne. Ils ne comportent ni délai de carence, ni limitation de renouvellement, ni versement d'indemnités de fin de contrat. Leur surtaxation est le dernier vestige d'un dispositif mis en place en 2013 dans le cadre de la loi sur la sécurisation de l'emploi.



Le mécanisme de 2013 en France

Car ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement s'essaie à moduler les cotisations patronales sur les contrats courts. Le mécanisme de 2013 imposait, outre la surtaxation des CDD d'usage, des majorations pour les CDD de moins d'un mois (7 % de cotisation) et ceux d'un à trois mois (5,50 %). Négocié âprement, le dispositif ne s'appliquait pas à quantité de contrats courts comme les CDD saisonniers, les contrats d'intérim et certains CDD de remplacement. Sa suppression a été entérinée par les partenaires sociaux en mars.

« C'était une mesure plus symbolique qu'effective, observe Bruno Coquet, chercheur associé à l'Observatoire français des conjonctures économiques. Elle comportait trop d'exceptions et a eu fatalement peu d'impact sur l'emploi et les comptes de l'assurance-chômage. Pourtant, le principe est bon : un assureur doit taxer ce qui lui coûte cher. Il n'est pas normal que les entreprises vertueuses subventionnent par des cotisations à taux fixes celles qui ne le sont pas. »

La surtaxation à l'américaine

L'économiste en veut pour preuve le mécanisme d'« experience rating » en vigueur aux Etats-Unis. Ce système, instauré en 1935 pour compenser les effets du chômage partiel, pénalise les entreprises qui coûtent le plus à l'assurance-chômage par rapport à une moyenne de prestations calculée pour chaque secteur d'activité. Contrairement à ce qui a été mis en place en France ainsi qu'au Portugal, en Espagne et en Italie, la surtaxe s'applique quels que soient les contrats, longs ou courts. Et varie en outre selon les Etats.

Un dispositif contesté

« On a étudié le dispositif américain, mais la couverture, là-bas, et la durée d'indemnisation sont sans commune mesure avec ce qui existe chez nous. Les chômeurs ne touchent pas 80 % de leur salaire pendant deux ans », s'emporte François Asselin président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). Dénonçant une « lubie » du gouvernement, il regrette que la variabilité des cotisations sur les contrats courts « revienne sur la table alors que la question a déjà été discutée » en France. Le Medef souligne pour sa part que les CDD sont déjà surtaxés de 10 % avec la prime de précarité.

Pour Denis Ferrand, économiste chez Coe-Rexecode, un think tank proche du patronat, le mécanisme aujourd'hui à l'étude risque d'avoir des effets néfastes sur le coût du travail dans certains secteurs d'activité qui dépendent largement des contrats courts. L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie a d'ores et déjà appelé à montrer « un front uni » contre toute remise à plat des règles en vigueur actuellement.

Elise Barthet



Local

LA MONTAGNE

À l'Atelier de l'Arche, les salariés travaillent sur des missions et sur leur projet professionnel

Publié le 11 octobre 2017



L'Atelier de l'Ache, c'est douze salariés en insertion, comme Evelyne, sur l'une des tables de tri et cinq permanents comme Élisabeth Corbon, assistante administrative et Jérôme Fucili, encadrant technique d'insertion.

Depuis 2012 et la naissance du projet, l'Atelier de l'Ache s'est développé, agrandi et quelque 35 personnes ont eu la possibilité de retrouver le chemin de l'emploi.



Et si, à partir des quantités de textile collecté, on créait un atelier d'insertion ? C'est l'idée qui a émergé, en 2012, au sein de la communauté Emmaüs à Puy-Guillaume. Ainsi est née l'association l'Atelier de l'Ache, fin 2012, et l'atelier d'insertion, en avril 2013, avec notamment l'aide du Conseil départemental et de l'État.

Des stages en entreprises

Sur les 2.000 tonnes de textiles récupérées chaque année dans les conteneurs Emmaüs 63, 250 sont destinées à l'Atelier de l'Ache. Ici, douze personnes sont chargées de les trier par taille, genre, saison... et d'en extraire ceux de meilleure qualité pour les vendre dans la boutique « Fring'Halle ». « C'est la crème, le haut du panier », décrit Élisabeth Corbon, l'assistante administrative, l'une des cinq salariés permanents de l'association. « Notre objectif n'est pas seulement de vendre des vêtements, mais d'accompagner les salariés sur le chemin de l'insertion », rappelle-t-elle.

Quels sont les blocages qui font que ces personnes, bénéficiaires des minima sociaux, ne sont pas salariées d'une entreprise classique ? Santé, handicap, addiction, problèmes familiaux, logement, mobilité, justice... Tous les freins vont être étudiés grâce à un accompagnement qui va de pair avec le contrat de travail. À côté de leurs missions de tri, de manutention, de vente, à raison de 26 heures hebdomadaires, les salariés construisent un projet. « L'accompagnatrice socio-professionnelle Séverine Soualem, positionne les salariés sur des stages et des périodes d'insertion en entreprise qui permettent de conforter ou d'invalider les projets professionnels, déceler les compétences manquantes et les besoins en formation », explique Élisabeth Corbon. Le travail sur les CV et les lettres de motivation fait aussi partie des engagements liés au contrat, qui dure entre 4 et 24 mois, et qui est rémunéré au Smic, par l'État et le Département.

Depuis 2013, environ 35 personnes ont transité par l'Atelier de l'Ache. « Nous sommes à environ 60 % de sorties positives, c'est-à-dire pour un emploi ou une formation », décrit l'assistante. Parmi eux, deux personnes en insertion ont été embauchées dans l'équipe permanente, une autre a créé une pizzeria à Puy-Guillaume, et « au moins trois compagnons d'Emmaüs ont retrouvé du travail. Parfois, l'Atelier de l'Ache redonne simplement du peps, parfois, des personnes dans une situation sociale extrêmement précaire reprennent leur vie en main », observe Élisabeth Corbon.

En même temps que de nombreuses personnes se sont reconstruites, la structure qui les accueille s'est développée. Chaque année a connu une avancée. En 2014, l'équipe est passée de 8 à 10 salariés en insertion, et le magasin a ouvert ses portes. En 2015, « Fring'Halle » s'est agrandie de 100 à 400 m². « En 2016, la situation se conforte, nous perfectionnons, professionnalisons l'outil de travail, tant au niveau stockage que boutique, détaille Élisabeth Corbon, et nous développons la communication, via le site internet et Facebook ».



« Nous avons la chance d'avoir un outil qui fait rentrer de l'argent »

2017, c'est aussi, comme pour d'autres structures d'insertion, la baisse des aides publiques. Mais l'assistante administrative relativise : « c'est tendu, mais nous ne connaissons pas de difficultés car nous avons la chance d'avoir un outil qui fait rentrer de l'argent et de bénéficier du soutien d'Emmaüs. C'est Emmaüs qui a permis d'investir dans le développement, prend en charge la collecte en camion, apporte la matière première et nous loue les locaux. »

Quand l'heure des nouveaux projets sera à l'ordre du jour, l'idée de la création d'un autre point de vente pourrait émerger. « Peut-être en ville, à Clermont-Ferrand, ou peut-être quelque chose d'itinérant. »

Appel. L'association recherche des administrateurs bénévoles pour participer aux réflexions sur son développement.

Alice Chevrier



LA MONTAGNE

Près de 3.000 employés du public mais aussi du privé, hier, dans le cortège clermontois

Publié le 11 octobre 2017



Le cortège en haut de l'avenue Carnot, hier, à Clermont-Ferrand. © Photo Franck Boileau

Environ 3.000 personnes ont défilé dans les rues clermontoises, hier, pour porter les revendications de la fonction publique. Avec le gouvernement Philippe dans le viseur.

Statuts, garanties collectives, emplois, salaires : c'est tout ça à la fois que les employés de la fonction publique ont défendu, hier matin, dans les rues de Clermont-Ferrand, comme un peu partout en France.

Pour la première fois depuis dix ans, cette manifestation était organisée sur la base d'un appel unitaire des organisations syndicales et aucune ne manquait à l'appel au départ de la place du 1er-Mai ni à l'arrivée devant la préfecture.

« Il faut du courage pour assurer notre mission »



Au total, plus de 3.000 personnes ont défilé selon les organisateurs et 2.500 selon la police. Une mobilisation significative en tout cas, les manifestants exposant avec force porte-voix et autres accordéons leurs revendications, mais sans heurt, avec des passages, entre autres, devant les lycées et facs de l'avenue Carnot et le long du rectorat, boulevard Vercingétorix. Parmi les fonctionnaires mobilisés, Delphine, 48 ans, éducatrice spécialisée, le secteur hospitalier étant bien représenté dans le cortège. « Je suis là pour défendre le service public en tant qu'utilisateur et en tant qu'agent. Il y a de moins en moins de moyens au niveau territorial. On nous traite de fainéant, on considère que nous avons beaucoup d'avantages, mais sur le terrain, on constate qu'il faut du courage pour assurer notre mission ». Delphine note avec satisfaction la présence dans le défilé de salariés du privé, ACC et Michelin par exemple. « C'est bien. Chacun a besoin de la fonction publique. Il faut la défendre. »

Claude Deletang, secrétaire départemental FSU, se félicite également de cette mobilisation générale. « Pour nous, Macron, c'est Sarkozy. C'est bien d'avoir retrouvé l'unité que nous avons un peu perdue sous Hollande. Mais pour que le mouvement social s'impose face à ces lois néfastes, il faudra d'autres mobilisations et ne pas se diviser, comme c'est le cas dans le privé. »

Enseignement. Dans l'Éducation nationale, le mouvement a été suivi comme suit dans le Puy-de-Dôme : premier degré, 23,85 % de grévistes ; collèges, 18,53 % ; lycées professionnels, 12,73 % ; lycées généraux, 8,36 %.

Patrice Campo



LA MONTAGNE

Musée Crozatier : Une des entreprises aurait sous-traité un de ses marchés à une société des pays de l'Est

Publié le 14 octobre 2017

Pendant au moins quatre mois, si ce n'est plus, le chantier du musée Crozatier a marqué une pause. La raison ? La présence de travailleurs détachés, venus des pays de l'Est...

« Si aucun aléa ne vient troubler la réalisation et ensuite l'installation des vitrines et socles [...], nous pouvons espérer une ouverture en décembre 2017 ». C'était en avril dernier. Huguette Portal, adjointe en charge de la culture à la mairie du Puy-en-Velay, répondait à une question de Didier Allibert, qui s'inquiétait du retard pris par le chantier de rénovation du musée Crozatier, lors d'une réunion du conseil municipal.

Sujet sensible

Qu'en est-il à quelques semaines du dernier mois de l'année ? « Les travaux ont pris du retard », confie Madeleine Rigaud, vice-présidente de l'Agglomération du Puy-en-Velay (Le musée a été transféré à la communauté d'agglomération en 2015). Ils auraient même été arrêtés pendant un temps car « une entreprise ne donnait pas satisfaction »...

Un coup de téléphone plus tard au maître d'œuvre, le cabinet d'architectes Beaudouin, basé à Nancy. « Je ne peux pas vous répondre, c'est confidentiel, un peu politique aussi », confie le collaborateur en charge du dossier. Il n'ira pas plus loin.

À l'évidence, le sujet est sensible. En creusant, une rumeur circule dans les allées du jardin Henri-Vinay. Et à demi-mot, une indication tend vers la présence de travailleurs détachés sur le chantier. Ce que ne dément pas Michel Joubert. « On a dit qu'on en voulait pas », lâche-t-il, sans s'étendre davantage. Pour le président de l'Agglomération, c'est de l'histoire ancienne, qui « date de six mois ». Quant à l'entreprise en question, il « n'y a pas prêté attention ». En recollant les morceaux du puzzle, il semblerait que ladite entreprise, retenue après la procédure d'appel d'offres, aurait sous-traité un de ses marchés à une société des pays de l'est sans l'avoir notifié au moment de la signature.

« Nous avons le droit de la refuser », confie-t-on dans l'entourage de Laurent Wauquiez, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui, en début



d'année, a pris des mesures pour combattre le recours au travail détaché sur ses chantiers. Et d'ajouter : « Quand c'est un chantier subventionné par la Région, nous exerçons une surveillance ».

Exit donc l'entreprise. Il a fallu relancer la procédure. Cela prend du temps.

« Je ne peux pas vous répondre, c'est confidentiel, un peu politique aussi »

L'installation des vitrines et de la muséographie aurait été interrompue au printemps, en avril ou mai... pour ne reprendre que ces derniers jours.

Autant dire que l'inauguration envisagée en fin d'année 2017 s'avère compromise. L'ouverture au public serait repoussée en mai\juin 2018, avant la saison touristique. Et pourquoi pas au moment du lancement de Puy de lumières, sachant que la façade du musée sera sous le feu des projecteurs...

Lancé en janvier 2013, le chantier du musée Crozatier devait s'étaler sur 34 mois. Il a pris un certain retard...

La rénovation s'est articulée en trois phases : la déconstruction d'une partie du bâtiment existant, la construction de l'extension rue Antoine-Martin, et la réhabilitation de la partie existante conservée. Sans oublier les aménagements intérieurs pour mettre en valeur la diversité des collections, de façon à déployer sur 4.000 m² les richesses du musée, dont de nombreuses œuvres brûlent d'impatience de quitter les réserves. Toutes ne seront pas exposées au public car le musée accueille quelque 70.000 pièces, référencées et numérisées, qui vont des gros chapiteaux mérovingiens, 900 peintures jusqu'à la plus petite et fine des dentelles.

Une façade en verre trempé

Parmi les transformations, outre la mise en conformité de la bâtisse historique, inaugurée en 1868, la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, de locaux techniques, la réfection complète de l'arrière du bâtiment et son agrandissement par une structure très moderne, dont sa façade en verre trempé, naturellement bleuté. Elle est constituée de 600 carreaux de plus d'un mètre carré.

Le parcours des visiteurs est « totalement repensé et enrichi de nouveaux outils de médiation ». L'idée initiale, telle qu'elle avait été présentée à l'ouverture du chantier, « est de rendre la culture accessible à tous, et de présenter les collections avec des clés de compréhension ».

Jean-Luc Chabaud



LA MONTAGNE

Projet de Scop : les anciens salariés de la Seita ne baissent pas les bras à Riom

Publié le 10 octobre 2017



Seita Manifestation dans les rues de Riom du 12 janvier. Appel à la population et tractage. © Agence RIOM

Si leur projet de Scop a été balayé, la semaine dernière, par Imperial Tobacco, les anciens salariés de la Seita ne lâchent pas l'affaire : ils veulent contraindre le groupe à leur céder les outils industriels du site de Riom. Comment ? Avec l'aide des pouvoirs publics et des collectivités.

Un coup dur. Lundi 2 octobre, lors d'une réunion à Clermont-Ferrand, la direction du groupe Imperial Brands mettait fin aux espoirs de quarante anciens salariés de la Seita, en refusant de leur céder pour un euro symbolique les machines du site riomois de fabrication de cigarettes, en partie destinées à la casse. "Le représentant du groupe s'est rendu à cette rencontre pour asséner un coup définitif contre notre projet de Scop, rompre définitivement les relations avec le territoire et surtout décourager tous ceux qui travaillent encore à une possible pérennité de l'activité industrielle du tabac en France", déplore, une semaine plus tard, l'Association pour la conservation de la filière tabacole française (ACFTF), composée des anciens salariés de la Seita. "Imperial Brands s'obstine à laisser des ruines industrielles et des chômeurs derrière lui".



Si l'association a accusé le coup, elle repart aujourd'hui de l'avant. Et n'abandonne pas son projet de Scop."Plutôt que l'effondrement, ce comportement renforce notre volonté de poursuivre la bataille parce que notre projet est viable et tourné vers l'avenir, avec la volonté de développer des produits innovants à base de tabacs", poursuit l'association dans un communiqué de presse. Autrement dit : "Il faut contraindre le groupe à nous céder les outils industriels qu'ils souhaitent détruire. » pour les anciens salariés de la Seita.

Pour y parvenir, les anciens salariés de la Seita se tournent désormais vers les pouvoirs publics et les collectivités locales : ils ont identifié "trois éléments qui représentent des leviers importants pouvant contraindre Imperial Brands à faire face à ses obligations morales à l'égard des salariés et des territoires en matière de réparations".

Le premier : le redressement fiscal de 288 millions d'euros dont fait l'objet Imperial Brands. "L'Etat a donc les moyens de rappeler à ce groupe ce qu'il doit aux territoires qu'il saccage", estime l'ACFTF. Le deuxième : ils demandent la création d'une commission d'enquête parlementaire, "visant à mettre en évidence l'absence de traçabilité du produit avec la disparition de la Seita et la quasi-disparition de la filière et les risques d'une augmentation incontrôlée de la nocivité des produits exclusivement importés". Enfin, le dernier : ils appellent la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la communauté de communes Riom Limagne et Volcans à "exiger des réparations au groupe sur le territoire et à ouvrir les discussions entre le ou les repreneurs éventuels et notre association ACFTF afin de faire converger nos intérêts de Scop et les leurs." L'idée pourrait être de partager le site de la Seita, alors que les réunions se multiplient, depuis quelques jours, avec un éventuel repreneur.

Arthur Cesbron



La Commission presse vous remercie

LAVAUX Cécile (Présidente)

COMPAROT Laura (Vice-Présidente)

BOUQUARD Paul

GAYOU Sophie

HADDAD Sonia

MATTOT Florence

PAIE Vaiana

Retrouvez-nous sur horizonsocial.fr

